



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général du Gouvernement

Paris, le 21 mars 2023

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, et eu égard à l'importance de la réforme qu'elle porte, j'ai l'honneur de vous transmettre la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023.

Je vous prie de bien vouloir demander au Conseil constitutionnel de se prononcer sur la conformité de ce texte à la Constitution.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Pour la Première ministre et par délégation,
La Secrétaire générale du Gouvernement,

Claire LANDAIS

Monsieur Laurent FABIUS
Président du Conseil constitutionnel
2 rue de Montpensier
75001 Paris